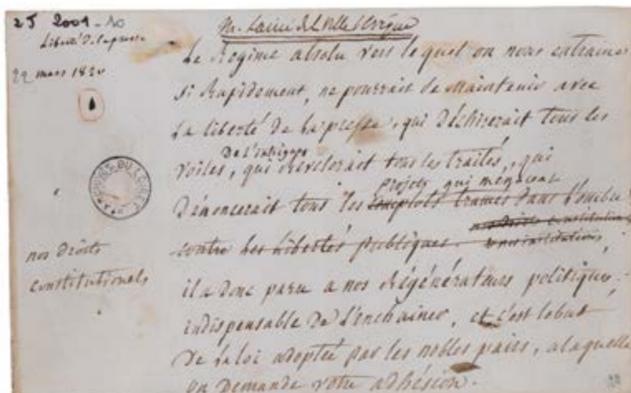


6.

DROITS ET DEVOIRS DES CITOYENS

LE DROIT À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen garantit à chacun la possibilité de communiquer librement ses pensées et opinions. Toutefois l'exercice de cette liberté s'est heurté à des limitations imposées par les monarchies du XIX^e siècle. Ce droit a été particulièrement défendu à travers les luttes pour la liberté de la presse, les journaux étant essentiels à la propagation des idées. Ainsi, en 1820, le député du Loiret Laisné de Villévêque plaide la cause de la presse devant la Chambre des députés lorsque les monarchistes les plus intransigeants entendent réduire sa liberté.



1-Discours contre une loi menaçant la liberté de la presse, prononcé devant la Chambre des députés par Gabriel Jacques Laisné de Villévêque le 21 mars 1820
Arch. dép. du Loiret, 2 J 2001



2- « Au bar américain », caricature d'hommes politiques locaux par Max Rami, article paru dans Le Travailleur, hebdomadaire communiste de la fédération du Loiret, n° 351, vendredi 8 juin 1951
Arch. dép. du Loiret, 179 W 35331

Les combats pour la liberté d'expression ne sont pourtant pas terminés. L'apparition de nouveaux médias s'accompagne d'une phase pendant laquelle les autorités cherchent à les contrôler. Dans les années 1960, des citoyens protestent contre la mainmise du pouvoir sur la radio et la télévision. À Orléans, les membres de l'association ALERTE militent pour une meilleure représentativité des courants politiques dans ces nouveaux moyens de communication alors que le pouvoir gaulliste en verrouille l'accès.

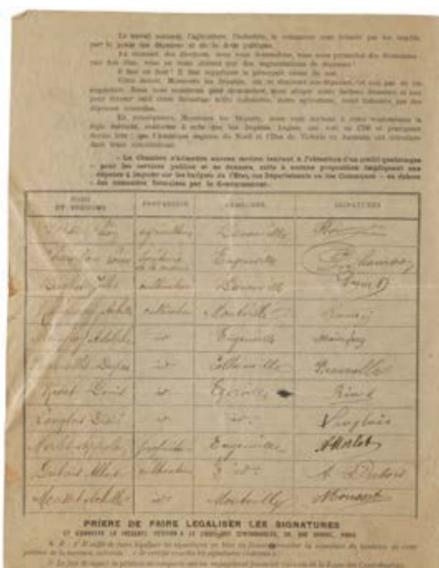
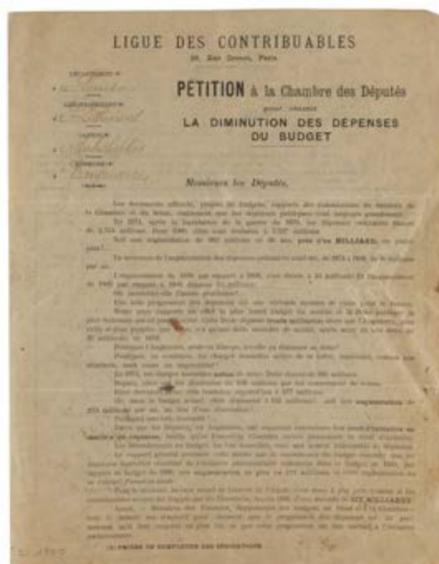


3- Appel à adhésion de l'Association pour la Liberté d'Expression à la Radio et la Télévision (A.L.E.R.T.E.), article paru dans La République du Centre, 13 novembre 1965
Arch. dép. du Loiret, 201 PR-R 1/155

Les événements de Mai 68 constituent un tournant, à une époque de profonds changements sociaux. Les citoyens usent de leur droit à manifester pour exiger notamment une libéralisation des médias ou revendiquer des modes d'expression politique plus directs, qui viennent compléter des formes traditionnelles comme les pétitions. À partir des années 1970, le contrôle des nouveaux médias s'assouplit. La radio et la télévision d'abord, Internet ensuite, rejoignent les supports employés par le peuple pour se faire entendre du pouvoir.



5- « Par milliers, étudiants, enseignants et ouvriers ont librement manifesté lundi matin » [rue Jeanne d'Arc, Orléans], article paru dans La République du Centre, 15 mai 1968
Arch. dép. du Loiret, 201 PR-R 1/170



4- Pétition de la ligue des contribuables contre la progression des dépenses publiques, vers 1960
Archives communales d'Engenville, 479 O-SUPPL 1 G 13